



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Caisses

Question écrite n° 31161

Texte de la question

M Christian Spiller appelle l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les modalités d'aide au financement des classes de découverte. Les familles allocataires des caisses d'allocations familiales, comme des caisses de mutualité sociale agricole, bénéficient d'une allocation d'aide à l'envoi des enfants dans les centres de vacances durant les périodes de congés scolaires dont le taux dépend du quotient familial et de la durée sur l'année. Or, si l'éducation nationale tente avec un succès certain de promouvoir les classes de découverte, celles-ci représentent une lourde charge pour les familles concernées. Bien que le caractère bénéfique de ces expériences soit parfaitement reconnu, les caisses précitées refusent de les prendre en compte dans leurs prestations. Il en résulte une situation paradoxale, avec des enfants qui ne bénéficient, du fait de ressources familiales trop modestes, ni de séjours d'été en centre de vacances, ni de classes-découvertes en période scolaire. Il lui demande donc s'il ne lui paraît pas opportun que les caisses reconnaissent les classes de découverte et apportent leur aide, dans la limite d'une durée annuelle précise, aux familles des élèves bénéficiaires de cette forme nouvelle de pédagogie.

Texte de la réponse

Reponse. - Feuillet Les interventions des caisses d'allocations familiales doivent s'inscrire dans le champ défini par le programme cadre et correspondre aux orientations nationales. Pour la période 1987-1991, les deux axes prioritaires retenus pour l'action sociale des caisses d'allocations familiales sont l'accueil de la petite enfance et l'accompagnement des familles en difficulté. Afin de mener à bien cette politique, la Caisse nationale d'allocations familiales a défini de manière stricte son champ de compétence. Dans cette logique, il n'apparaît pas souhaitable actuellement d'envisager la participation des caisses aux classes de découverte, qui sont organisées sur le temps scolaire, répondent à des objectifs pédagogiques et culturels éloignés de la mission des organismes de sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Spiller Christian](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31161

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : affaires sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3221